

LE SÉNAT

Le mardi 23 janvier 1990

La séance est ouverte à 14 heures, le Président *pro tempore* étant au fauteuil.

Prière.

[Français]

L'HONORABLE SÉNATEUR S. CHAPUT-ROLLAND

LE RETOUR AU SÉNAT APRÈS UNE ABSENCE POUR CAUSE DE MALADIE—EXPRESSION DE RECONNAISSANCE—QUESTION DE PRIVILÈGE

L'honorable S. Chaput-Rolland: Honorables sénateurs, je demande la parole pour quelques instants sur une question de privilège, le privilège étant de remercier mes collègues de cette chambre et particulièrement monsieur le président, l'honorable Guy Charbonneau, de même que vous pour les vœux de prompt rétablissement que l'on m'a fait parvenir. Je voudrais remercier le président du Sénat, le président du caucus conservateur pour ces fleurs que l'on m'a envoyées et les deux côtés de la chambre, des vœux . . .

[Traduction]

J'aimerais remercier mes collègues des deux côtés de la Chambre pour les cartes, les vœux de rétablissement et les appels téléphoniques. J'ai été touchée et agréablement surprise.

Avant de reprendre mon fauteuil, j'aimerais attirer votre attention sur un autre sénateur ici.

[Français]

. . . un sénateur qui de sa vision a fait un rêve et de son rêve une réalité, je parle de celui qui fut mon parrain, le sénateur Paul David.

[Traduction]

Quand on passe 13 jours dans un hôpital qu'il a conçu, aménagé et créé, on a le droit de dire: «C'est le meilleur que j'aie vu. C'est celui où beaucoup de Canadiens peuvent remettre leur cœur en bon état et poursuivre leur route.»

[Français]

Alors je voudrais vous dire tout simplement, chers collègues, que nous avons beaucoup de chance d'avoir avec nous cet homme qui a mis son rêve à la portée de tous les Canadiens. Encore une fois, j'exprime ma gratitude à tous ceux de vous, des deux côtés de la chambre, qui m'ont donné un petit coup de main dans des heures un petit peu difficiles.

COMITÉ SPÉCIAL SUR LE PROJET DE LOI C-21

AUTORISATION DE VOYAGER—QUESTION DE PRIVILÈGE

L'honorable Jean-Maurice Simard: Honorables sénateurs, je désire vous adresser la parole sur une question de privilège. Je voudrais vous rappeler que le 21 décembre, le chef adjoint de l'opposition, l'honorable Royce Frith demandait la permission à ses collègues du Sénat de présenter le deuxième rapport du Comité spécial sur le projet de loi C-21. Le sénateur Frith a

demandé la permission de présenter ce deuxième rapport et de l'étudier immédiatement. La permission lui a été accordée.

Au cours de ce débat, mes collègues les sénateurs Murray, Roblin et Doody ont pris la parole. Compte tenu que la permission de voyager n'avait pas encore été accordée et parce que la motion pour la présentation de ce rapport que l'on demandait d'étudier contenait le budget et ne contenait pas la permission de voyager, en réponse aux questions des trois sénateurs que je viens de nommer, mes collègues de ce côté-ci de la chambre, le sénateur Frith nous a rassuré à trois reprises et je vous réfère à la page 995 des *Débats du Sénat* de ce jour et je cite le sénateur Frith:

[Traduction]

Si le comité veut se déplacer, il devra demander l'autorisation nécessaire, comme le laisse entendre la question du leader du gouvernement.

[Français]

Un peu plus tard, le sénateur Frith nous rassure une autre fois:

[Traduction]

Vous devrez vous en assurer, sénateur, quand on demandera l'autorisation.

[Français]

Et un peu plus tard, toujours à la même page, le sénateur Frith répond ceci à une question du sénateur Roblin:

[Traduction]

Il est cependant étrange que la solution soulève autant de critiques que le problème.

Par la suite, il nous assure qu'on demandera la permission de voyager. C'est là que se pose ma question de privilège. Lors de notre séance de mardi dernier, le président, avec l'appui de la majorité libérale au sein du comité, nous a appris que nous allions voyager. À deux ou trois reprises ce matin-là, puis le lendemain après-midi et le surlendemain, dans la matinée, j'ai soulevé la question des déplacements du comité, laissant entendre que nous n'étions pas autorisés à voyager. Nous avons ensuite obtenu du greffier une opinion fondée sur la partie du deuxième rapport dans laquelle il est dit que le comité demandait respectueusement à être habilité à se déplacer au Canada pour tenir des séances à divers endroits. À son avis, vu le libellé, l'autorisation de voyager aurait été obtenue.

Le sénateur Frith étant absent, je prierai donc le chef de l'opposition au Sénat de nous fournir quelques précisions sur ce point. Le sénateur Frith ne voulait certainement pas nous induire en erreur. Je croyais, indépendamment de ce qui est mentionné dans le deuxième rapport, qu'il avait été convenu avec l'opposition, par l'intermédiaire du sénateur Frith, que l'autorisation serait demandée, et me fondant sur l'autorisation que nous avons reçue le 21 décembre, j'ai cru que nous avions été autorisés à un certain moment à voyager. J'ai suggéré, faut-il l'ajouter, que nous attendions le retour du Sénat pour